

« Nous avons eu huit enfants en plus des nôtres »



Sabine Gisler

Des centaines d'enfants sont placés chaque année en Suisse romande pour des périodes allant de quelques jours à plusieurs années. Une famille d'accueil raconte une expérience belle, mais exigeante.

Nicole et Laurent* vivent en Valais. Le couple a une fille de 10 ans et un garçon de 8 ans. Depuis 2006, il est reconnu comme famille d'accueil par l'Office de protection de l'enfance (OPE). Une famille qui a ouvert les portes de son cœur et de sa maison à huit enfants déjà pour des

séjours de plus ou moins longue durée.

En Valais, 110 enfants ont ainsi été placés en 2011, un chiffre qui a doublé en dix ans. En Suisse romande, il y a plus de 700 familles d'accueil (voir tableau). Il importe donc de se pencher sur ce phénomène.

Comment a démarré votre expérience de famille d'accueil?

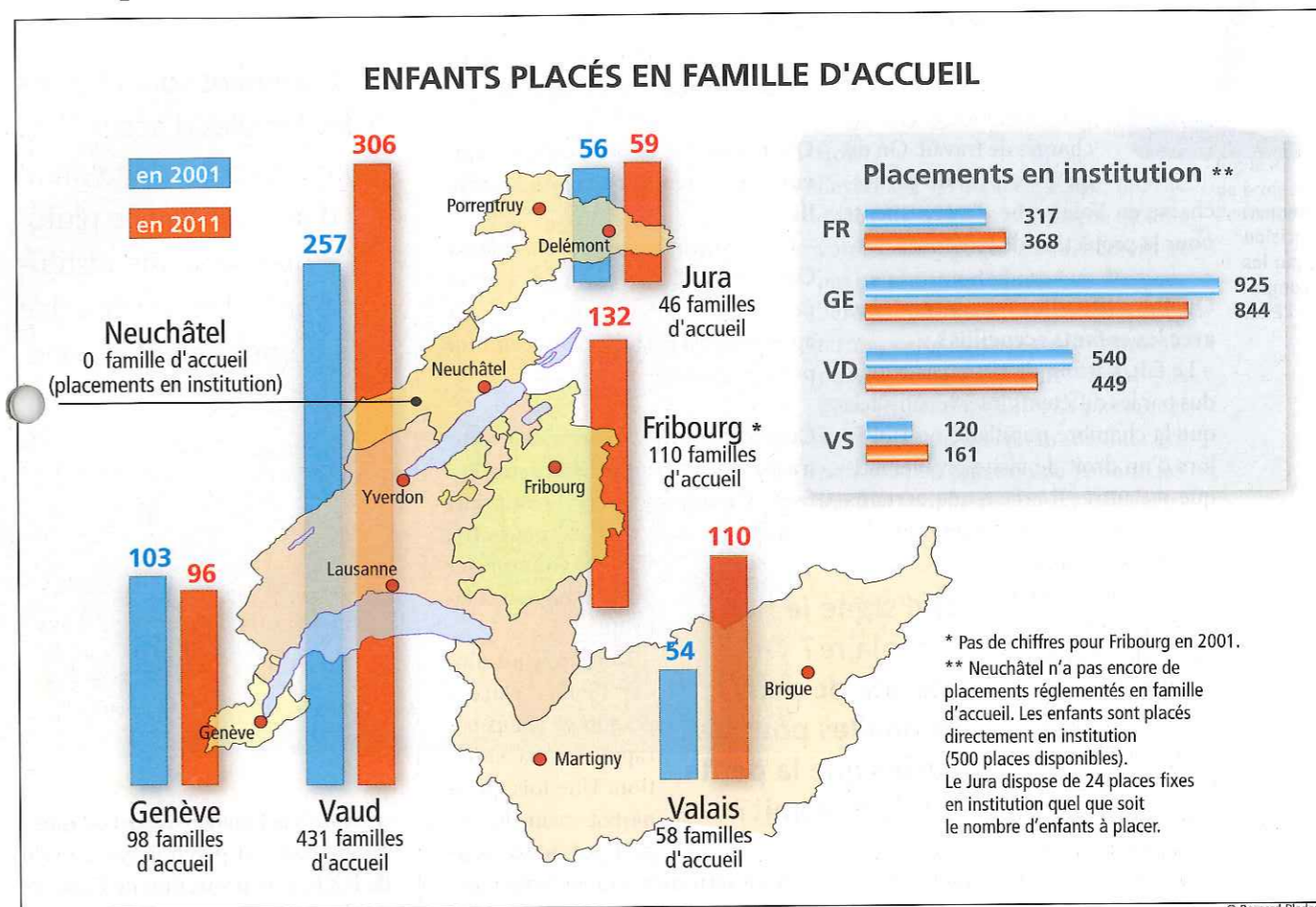
Nicole: – Notre première intervention, en 2006, fut d'accepter la prise en charge d'urgence d'une adolescente de 15 ans. Elle est restée chez nous pendant trois jours. Puis nous avons accepté un placement de deux enfants que nous avons gardés pendant deux ans.

Pourquoi accueillir d'autres enfants alors que vous en aviez déjà deux?

– Depuis toujours nous songions à adopter des enfants, avant même d'avoir les nôtres. L'idée ne nous a jamais quittés, mais face à des démarches onéreuses, longues et compliquées, nous avons opté pour la solution de l'accueil qui nous paraissait être une bonne alternative.

Comment vos enfants vivent-ils ce choix?

– Bien, de manière générale. On ne leur demande pas vraiment leur avis puisqu'il s'agit d'un choix du couple. Mais on en discute bien sûr et ils expriment leur ressenti. Si une incompatibilité devait surgir avec le mode de vie de notre cellule familiale au point de générer un souci de protection de nos propres enfants, le placement pourrait être remis en question, voir interrompu. La priorité accordée



© Bernard Pläder

bien-vivre des enfants issus du couple d'accueil est un préalable tout à fait admis par les autorités de placement.

Adoption, famille d'accueil à long terme, quelles différences?

– Très peu, en somme, et ni plus facile ni plus difficile. Cependant, en cas d'adoption, l'enfant n'a plus de contacts avec ses géniteurs, contrairement à l'enfant accueilli qui peut en avoir, voire même en souffrir lors de visites obligatoires chez un père ou une mère parfois «toxique» pour lui. Chaque rencontre peut être déstabilisante. Dans ce sens, l'adoption est peut-être plus saine pour l'enfant. Reste une différence considérable au niveau des attentes respectives des partenaires: un placement peut être interrompu plus ou moins brusque-

ment. Il faut en tenir compte du point de vue affectif.

Que coûte la prise en charge de chaque enfant? Qui paie?

– Disons d'abord qu'une famille d'accueil n'est pas rétribuée: elle est défrayée. Elle touche 45 francs par jour et par enfant pour le logement et la nourriture. En supplément, nous recevons 100 francs par mois pour l'achat de Pampers s'il s'agit de bébés ou des vêtements usuels. Les parents des enfants placés devraient payer les assurances. A défaut, ce sont les services d'aide sociale qui interviennent selon la législation. Pour ce qui est des loisirs (musique, ski, vélo, colonie,...), la prise en charge est au bon vouloir des parents de l'enfant,

qui souvent ne sont pas en mesure de payer ou ne souhaitent pas le faire. Il revient donc à la famille d'accueil d'assumer.

Ensuite, c'est un peu le système D! Par exemple, pour un bébé de quatre mois que nous avons accueilli, nous n'avions pas de matériel de puériculture (poussette, sièges pour enfants dans l'auto, etc...). Nous avons fait appel à SOS futures mères et visité les magasins de 2^e main. On peut aussi obtenir une aide ponctuelle auprès de l'association «SOS enfants de chez nous».

« 100 francs par mois pour les Pampers. »

Pour un enfant placé à long terme, quel suivi avez-vous de la part de l'autorité de placement?

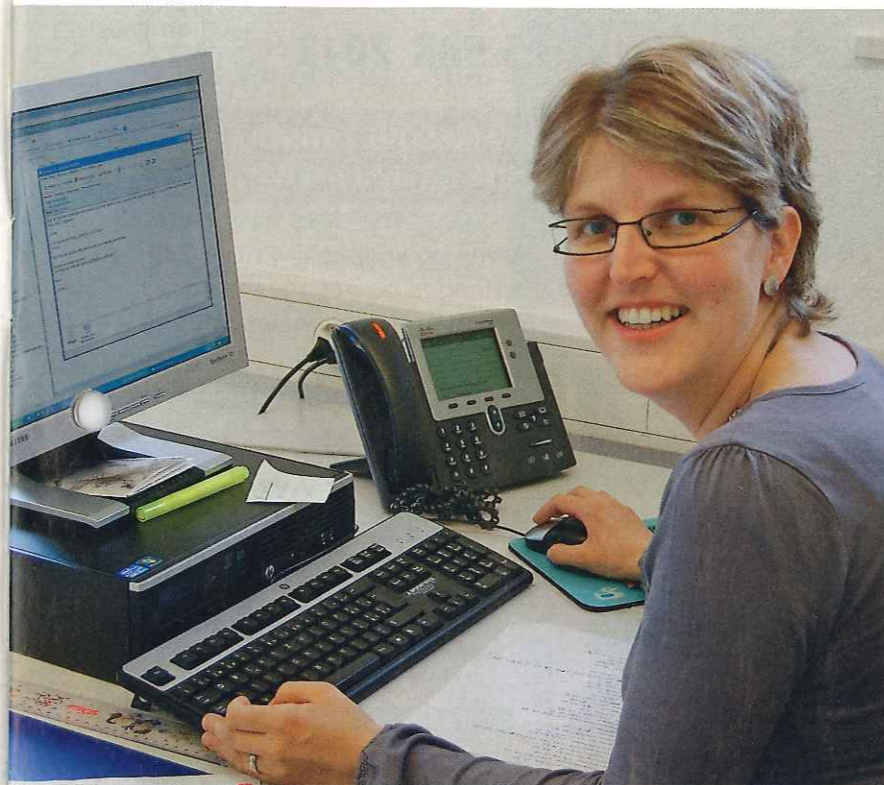
– Concrètement pas grand-chose, du

A gauche
Avoir déjà ses enfants et en accueillir d'autres, un choix généreux qui est toujours exigeant.

FAMILLES D'ACCUEIL

Quand l'enfant est retiré à ses parents

Comment sont choisies les familles d'accueil? Et pourquoi placer un enfant dans une famille plutôt que dans une institution? Une responsable du placement répond.



Sabine Gisler

Le placement est l'ultime recours. Avant cela, différentes mesures ambulatoires peuvent être mises en place: une mise sous curatelle ou une mesure AEMO (Action éducative en milieu ouvert) qui implique qu'un éducateur se rende régulièrement à domicile. Si ce type de démarche échoue, et seulement dans ce cas, l'enfant est retiré de son milieu familial afin d'être placé.

• Qui sont les enfants placés en famille d'accueil?

L'article 46 de la loi valaisanne en faveur de la jeunesse dit qu'un enfant placé est «un enfant dont le développement est entravé ou en danger de l'être dans sa propre famille». Il s'agit donc d'enfants dont les parents sont en souffrance et ne peuvent plus assumer leur rôle parental.

• Qu'est-ce qui motive une famille à devenir famille d'accueil?

Ces familles ont en commun le fait de vouloir aider. Un esprit solidaire les caractérise. Mais une famille a égale-

ment besoin d'en tirer une certaine satisfaction afin de pouvoir durer sur le long terme lors d'un accueil.

• Quels sont les critères exigés pour accueillir un enfant?

La famille qui veut devenir famille d'accueil doit fournir un extrait de casier judiciaire et un certificat médical. Ensuite, une évaluation est faite par l'Office concerné qui lui rend visite, évalue le logement, etc. Dès cette année, une formation obligatoire pour les familles d'accueil est mise en place en Valais. Mais le plus important est qu'il y ait une réelle réflexion en famille. Les enfants devraient aussi être partie prenante dans le choix de leurs parents.

• Quels types d'accueil sont possibles?

L'accueil peut varier de 1 jour à 18 ans. Il peut se faire durant la semaine ou les week-ends, ou tous les deux. C'est la famille qui détermine, lors de l'évaluation, ses disponibilités.

• Pourquoi placer un enfant en famille d'accueil plutôt qu'institution?

L'avantage principal d'une famille d'accueil est le fait qu'il n'existe qu'une, voire deux figures d'attachement et pas un tournus d'éducateurs. Particulièrement lors de placements à long terme, cette notion est importante puisqu'ainsi l'enfant ne risque pas d'être institutionnalisé. Le placement en institution ou en famille d'accueil est choisi en fonction de l'enfant. Selon son tempérament, son comportement, sa situation familiale.

• Quel est le coût d'un enfant placé en famille d'accueil par rapport à celui d'un enfant placé en institution? Qui prend en charge les frais?

Le placement en famille d'accueil coûte moins qu'en institution, mais certains enfants ont besoin de l'infrastructure d'une institution pour se construire au mieux. Les frais d'un placement en institution sont pris en charge en partie par l'Etat, en partie par les parents de l'enfant accueilli; ou par la commune du domicile de l'enfant si ces derniers n'en ont pas les moyens. Lors d'un placement en famille d'accueil, les frais sont pris en charge par les parents et la commune.

• Quel message aimeriez-vous transmettre aux familles tentées d'entreprendre une telle démarche?

La plupart des familles d'accueil parlent d'une expérience enrichissante. Elles disent aussi les efforts nécessaires en matière de temps, d'énergie et de persévérance. C'est un rôle qui demande de belles capacités d'adaptation! ■

Sabine Gisler

Pour en savoir plus: Office de protection de l'enfant, Avenue Ritz 29, 1950 Sion. Tél. 027 606 148 12.

Caroline Maytain-Fardel, intervenante et psychologue à l'Office de protection de l'enfance de Sion.



Le placement est une décision prise par les services compétents de l'Etat.

chasse en Valais que d'intervenants pour la protection de l'enfance!

Quelles difficultés rencontrez-vous avec les enfants accueillis?

– Le fait, parfois, de n'être pas entendus par les différents intervenants tels que la chambre pupillaire ou l'OPE, lors d'un droit de visite problématique ou autre. Il arrive que certains parents nous menacent ou nous dérangent de manière inopportune. Nous avons mis notre numéro de téléphone sur liste noire pour ne plus subir les menaces téléphoniques d'un parent en désaccord avec un droit de visite suspendu.

Une visite chez le médecin, la semaine dernière, de notre petite en accueil depuis trois ans m'a valu une surprise: le médecin m'a dit qu'il n'avait pas été payé pour les consultations précédentes. J'ai découvert que l'assurance avait été bloquée; les parents n'avaient certainement pas payé les primes.

Il y a aussi les petites difficultés du quotidien comme: qui signe le livret scolaire? qui décide de percer les oreilles pour les boucles que la petite fille aimerait? La mère refuse qu'elle nous accompagne en vacances, elle refuse que nous lui fassions couper les cheveux même si elle vit à plein temps, jour et nuit, chez nous. Que faire?

En Valais, il existe une association des familles d'accueil, l'AFASV. Quel soutien trouvez-vous auprès d'elle?

– Les rencontres régulières entre les familles membres de l'association sont

moins tant que la famille d'accueil ne le demande pas. Théoriquement, une fois l'an, la situation devrait être réévaluée. Malheureusement, les intervenants – même s'ils sont très compétents – sont peu nombreux et surchargés de travail. On dit qu'il y a plus de gardes-

très importantes. Elles permettent d'exposer certaines difficultés communes et de rechercher ensemble des solutions. Malheureusement, un soutien direct dans une situation donnée reste difficile, vu que le cadre juridique de l'association, comme celui des familles d'accueil, est assez flou.

Quels sont les petits bonheurs que vous apportent les enfants accueillis?

– Les mêmes que nos propres enfants. On s'émerveille, on est fier de chaque petit progrès. Les voir s'épanouir jour après jour est gratifiant. Tout comme pour les nôtres!

Comme famille nourricière, vous n'avez pas de droit tutélaire sur l'enfant. Comment gérer le fait que demain ou dans dix ans, peut-être, il devra vous quitter pour regagner sa famille?

– Notre rôle est d'aider l'enfant placé à grandir au mieux par rapport à sa situation. Une fois qu'un parent peut le reprendre, notre mission est terminée. On en parle entre nous et avec l'enfant placé. On se conditionne, se programme en vue de ce retour. Au départ, on est triste, bien sûr, mais aussi contents que l'enfant puisse retrouver des parents qui vont bien. Quelque part, on reste malgré tout inquiet pour son avenir. On ne l'oublie jamais, je pense, mais une page se tourne et une nouvelle histoire peut s'écrire.

Une belle expérience, finalement?

– Disons que c'est un choix qu'on ne fait pas si on aime les choses simples et les lignes droites. Comme famille d'accueil, on a tous les devoirs envers ces enfants, mais sans aucun droit! Il nous appartient de les aimer de tout l'amour dû à chaque enfant. ■

Recueilli par Sabine Gisler

* Pour des raisons de confidentialité par rapport aux enfants accueillis et à leurs parents, Nicole et Laurent ont souhaité garder l'anonymat.